

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 9 OCTOBRE 2014**

Délibération
n° 2014.10.224

Tarifs 2015 :
redevance
assainissement

LE NEUF OCTOBRE DEUX MILLE QUATORZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **3 octobre 2014**

Secrétaire de séance : Jacky BONNET

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Danielle BERNARD, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Patrick BOURGOIN, Gérard BRUNETEAU, Sylvie CARRERA, Stéphane CHAPEAU, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Françoise LEGRAND, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Annie MARC, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, François NEBOUT, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Olivier RIVIERE, Zahra SEMANE, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Ont donné pouvoir :

Mireille BROSSIER à Michel GERMANEAU, Samuel CAZENAVE à Patrick BOURGOIN, Danielle CHAUVET à Elisabeth LASBUGUES, Françoise COUTANT à Jacky BONNET, Martine FRANCOIS ROUGIER à Véronique DE MAILLARD, Janine GUINANDIE à Jacky BOUCHAUD, Philippe LAVAUD à Jean-François DAURE

Excusé(s) :

Absent(s) :

Mireille BROSSIER, Samuel CAZENAVE, Danielle CHAUVET, Françoise COUTANT, Martine FRANCOIS ROUGIER, Janine GUINANDIE, Philippe LAVAUD

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 09 OCTOBRE 2014

**DELIBERATION
N° 2014.10.224**

PROXIMITE ET SERVICES A LA POPULATION
/ASSAINISSEMENT EAUX USEES

Rapporteur : **Monsieur DOLIMONT**

TARIFS 2015 : REDEVANCE ASSAINISSEMENT

Par délibération n° 200 du 17 octobre 2013, le conseil communautaire a fixé pour l'année 2014 le montant de la redevance annuelle d'assainissement, calculé sur le volume d'eau potable réellement consommée, à 1,6463 € HT le m³ soit 1,81 € TTC le m³.

Pour l'année 2015, il est précisé que la redevance de modernisation des réseaux de collecte, qui nous sera communiquée par l'Agence de l'Eau, devrait augmenter de 2%,

Vu l'avis favorable de la commission proximité et services à la population du 17 septembre 2014,

Vu l'avis favorable de la commission ressources et perspectives du 1^{er} octobre 2014,

Je vous propose :

DE MAINTENIR, à compter du 1^{er} janvier 2015, le prix de la redevance à 1,6463 € HT le m³ calculé sur le volume d'eau réellement consommé, soit un montant TTC de 1,81 € le m³ (TVA de 10%).

DE PRECISER que le tarif de la redevance de modernisation des réseaux de collecte de l'Agence de l'Eau ainsi que l'augmentation du taux de la TVA, seront intégralement répercutés sur l'utilisateur.

DE PRECISER que, conformément à la délibération n° 315 du 16 décembre 2004, il sera appliqué à ce tarif de base un coefficient de dégressivité lié au volume des consommations pour les entreprises ou organismes dont les rejets d'eaux usées au réseau d'assainissement ne sont pas de nature domestique :

- de 0 à 6000 m³ : Coefficient 1
- de 6001 à 12000 m³ : Coefficient 0,80
- de 12001 à 24000 m³ : Coefficient 0,60
- au delà de 24001 m³ : Coefficient 0,50

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

10 octobre 2014

Affiché le :

10 octobre 2014